

P.V du 19 septembre 2022

14h00 – 16h30

Salle 3

La Marlagne (Wépion)

Chemin des Marronniers 26, 5100 Namur

Chantier 5 : Quels sont les obstacles fréquents dans le travail avec les autres et comment les contourner ? Comment construire des partenariats adaptés et des alliances mobilisatrices ? Comment mieux ouvrir aux partenaires intersectoriels ?

Séance 1 : stabilisation de la définition du problème à résoudre et des options d'actions possibles à discuter. Personnes ressources à inviter à la séance 2.

Co-Présidents : Anne-Sophie FONTAINE (FLAJ – Passages AMO) et Calogero (Lillo) CANTA (Service général de la prévention)

Ordre du jour :

1. **Cadrage et présentation des modalités de travail (14h00 – 14h30) – Anne-Sophie FONTAINE et Calogero (Lillo) CANTA 2**
2. **Partage d'expériences et de ressources (14h25 – 15h50) 5**
3. **Extraire les actions possibles pour agir sur ces problèmes ? (15h50 -16h10)... 15**
4. **détermination des personnes à inviter – Anne-Sophie FONTAINE (16h20-16h30) 18**
5. **Calendrier de réunions du chantiers 5 19**



Présents :

Angélique Sallendre	Service Amo Cultures Jeunes ChaMase, Seneffe
Aurélié Reyes	Service de la prévention du Hainaut. Antenne de Mons
Bernadette Groesmans	Service AMO La Boussole, CPAS, Ans
Céline Van Aubel	Service AMO AMOS, Schaerbeek
Michaël Dupanloup	SRG, Aide à la jeunesse, Les Gentianes, Mons
Fatima Zaitouni	Service AMO 24/24h - Sos Jeunes-Quartier Libre, Bruxelles
Florence Trifaux	CPAS, responsable du Plans Participation sociale, axé sur la lutte contre la précarité infantile'- Charleroi
Ghislain Plunus	Facilitateur (Enseignement/AJ), FWB
Jerôme Petit	Réseau Santé mentale "Kirikou", Province de Namur
Kathleen Payen	Service AMO Ancrages, Mons
Marylène Rensi	MADO - Maison de l'Adolescent Charleroi - ISPPC - Cité de l'Enfance de Charleroi
Nathalie Dufrasnes	L'Equip'AJ- MADO - Maison de l'Adolescent de Mons
Pascal Rigot	Facilitateur AGAJ/Enseignement, FWB
Geneviève Perreaux	Service AMO Plan J, Tubize
Sébastien Mercier	Service AMO Cultures Jeunes ChaMaSe, Seneffe
Séverine Stavelot	Service de parrainage SAPA - "Parrain et moi"- ISPPC - Cité de l'Enfance, Charleroi
Sonia La Delfa	Service de la prévention, Liège
Sophie Berlière	Service de la prévention, Liège
Muguette Poncelet	Conseillère SAJ, division de Neufchâteau
Sirjacq Cyriel	Service d'accompagnement du Parrainage Le Lien - Mons

Excusés/Absents :

Fatima AYNACI (asbl Les gentianes)
 Isabelle WALHAIN (Saj Huy)
 Julien VANDECASSYE (SAJ Bruxelles)
 Katleen PLASMAN (SGP de Namur)
 Margot TIMMERMANS (AMO Point Jaune)
 Marie JADOT (Globlul'in AMO)

La réunion démarre à 14h30 - Anne-Sophie FONTAINE (FLAJ – Passages AMO) et Calogero (Lillo)
 CANTA (Service général de la prévention), co-président la réunion

1. CADRAGE ET PRESENTATION DES MODALITES DE TRAVAIL (14H00 – 14H30) – ANNE-SOPHIE FONTAINE ET CALOGERO (LILLO) CANTA

Lillo CANTA : L'animation de ce chantier sera assurée par Anne-Sophie FONTAINE et moi-même.

Anne-Sophie FONTAINE : En vue de cette séance, il a fallu se replonger dans le contenu à disposition. La semaine précédente à la réunion, une note retraçant le processus ainsi que les matériaux ont été envoyés. Il s'agit ainsi de partir de ce qui a été produit jusqu'à présent. Quitte à faire artificiel, il est demandé de commencer par son nom et prénom à chaque prise de parole afin de faciliter la prise de notes du PV.

Lillo CANTA : L'enregistrement de cette séance n'est effectué que pour des raisons techniques afin d'être le plus proche possible de ce qui a été échangé. Cela ne sera pas diffusé.

Anne-Sophie FONTAINE rappelle les différentes étapes du processus : la visée de ce chantier est d'arriver à aboutir à des propositions d'actions de mise en œuvre du Code. Le travail a démarré en 2021-2022 en invitant tout à chacun (secteur AJ ou non) à partager des contributions en lien avec la Prévention. Ces contributions se sont retrouvées sur le site web des assises (ci-après : <https://www.assisesdelaprevention.be/contributions/>). Un certain nombre de personnes ressources, du secteur ou non, ont également été rencontrées dans cette même perspective. S'en est suivi un partage d'expériences de prévention avec les jeunes, également disponible sur le site web. Il s'agit là d'un aperçu large de tout ce qui a été réalisé. Ce travail de recueil a ainsi mené à la journée du 13 mai, à laquelle certains membres du groupe du chantier 5 ont participé, et a ainsi été initié un travail en atelier. Des questions ont été identifiées afin d'y travailler plus en profondeur lors des chantiers. Ce processus démocratique de sélection de questions et de problématiques à résoudre a ainsi été effectué.

L'étape actuelle de travail des 8 chantiers aura lieu jusqu'en janvier 2023. Avec cette séance, 5 temps de travail, de plus ou moins une demi-journée, seront dédiés à ce chantier. Il sera de même pour les 7 autres chantiers. L'inscription dans plusieurs chantiers a été évitée puisque chacun nécessite un certain investissement.

En 2023, il y aura un travail de synthèse, d'analyse et de mise en perspective des résultats qui sont issus de tout ce travail. Des recommandations seront croisées à celles du Collège (qui pour rappel, présentera son rapport au gouvernement en fin juin 2023).

D'un point de vue méthodologie, à partir d'aujourd'hui on va travailler au départ de 3 questions à résoudre (reprises sur un tableau).

- Quels sont les obstacles fréquents dans le travail avec les autres et comment les contourner ?
- Comment construire des partenariats adaptés et des alliances mobilisatrices ?

- Comment mieux s'ouvrir aux partenaires intersectoriels ?

Il ne s'agit pas d'ouvrir un débat les concernant, cela a déjà été amorcé en amont, mais plutôt de réfléchir et continuer la discussion autour de trois sous questions :

- Quels sont les problèmes pratiques dont on parle ? (les cibler)
- Les causes de ces problèmes ? (sur lesquelles il faut agir).
- Les actions possibles pour agir sur ces problèmes ?

Sur les modalités de communication, un PV est réalisé à chaque séance. Le prochain PV sera envoyé par mail uniquement aux membres de cet atelier. Il sera ensuite approuvé et validé pour ensuite être publié sur le site des assises. Sa validation est importante. Le PV sera le plus exhaustif possible.

Lillo CANTA : Si vous avez des questions, n'hésitez pas à revenir vers nous et nous envoyer un mail.

Vous savez ce qui se trouve sur le site, vous avez pris connaissance de ce qui s'est dit aux assises dans les moindres détails. Il est cependant tout de même utile de faire un rappel (disponible ci-après : <https://www.assisesdelaprevention.be/2022/chantiers-materiaux-2022/#chantier5>)

En ce qui concerne la première question : quels sont les obstacles fréquents ? La synthèse de ce qui a été produit lors des assises, c'est le constat qu'il n'y a pas un concept commun de prévention. Effectivement, certains de nos partenaires potentiels pouvant être de la prévention n'utilisent pas le même vocabulaire (par exemple le terme « bien-être » utilisé par l'ONE). Cette absence de concept commun amène à une méconnaissance du contexte ou du cadre dans lequel se passent les actions de prévention telle que définie par le code de 2018 (on peut citer les 13 Conseils de prévention ou le Collège de prévention). Cela peut donner une impression d'autocentrisme, mais une volonté d'ouverture existe puisque le maître mot de la prévention, selon le nouveau paradigme de la prévention et les différentes discussions, est basé sur le **partenariat intersectoriel**. Il faut en sortir pour accéder à des relations gagnantes de part et d'autre, que chaque partenaire s'y retrouve, ce qui est la garantie d'un réel travail en commun.

La RGPD est aussi un frein, elle est une bonne chose au niveau éthique mais elle pose aussi des difficultés dans la gestion des sites et des bases de données.

On peut aussi citer le timing dans le développement des partenariats, d'autant que les temps sont très courts. Les partenariats sont parfois des partenariats de façade, sans être péjoratif. Les partenariats sont parfois faits un peu rapidement. Le fait qu'il y ait des actions communes et qu'elles doivent s'inscrire dans des cadres d'appel à projets qui sont faiblement dotés amène des nécessités pour les promoteurs d'aller chercher plusieurs subsides (favorise les «projets confetti»).

Et enfin, on a parlé de la mise en concurrence, parce qu'on sait que les budgets pas très grands et donc parfois on se retrouve sur les mêmes types de subsides.

Pour continuer de rapporter ce qui a été amené aux assises, la deuxième question est : comment construire des partenariats adaptés et des alliances mobilisatrices ? Comment mieux ouvrir aux partenariats intersectoriels ?

Cette logique de décloisonnement devrait conduire les choix budgétaires: en matière d'actions de prévention à subventionner, il vaudrait mieux renforcer l'existant que promouvoir des nouveautés à répétition; pérenniser, plutôt que renouveler sans cesse.

Les conseils de concertation intersectorielle et les agents de liaison sont des ressources trop peu exploitées aujourd'hui. L'ouverture dans l'intersectorialité devrait commencer dès la formation des travailleurs sociaux. L'intersectorialité n'est peut-être pas inscrite dans les programmes ou la culture pédagogique des écoles qui forment des travailleurs sociaux.

Comment mieux ouvrir les partenaires intersectoriels ?

Les assises ont amené quelques réflexions, notamment, sur le type d'alliance possible et sur les catégorisations d'alliances possibles :

- les alliances d'acteurs venant de secteurs différents mais œuvrant pour un même public (exemple : la prévention du sans-abrisme) ;
- les alliances d'acteurs venant de secteurs différents mais œuvrant pour une même mission (exemple : la prévention éducative pour la petite enfance, pour l'AGAJ et l'ONE);
- les alliances portant sur une catégorie d'action (exemple : la lutte contre les violences institutionnelles produites par la promotion systématique de la médiation, alors qu'elle est contre-productive en cas de violence conjugale, alliance aaj/éducation permanente).

Voilà ce qui a émané des débats des assises concernant ce point. Ces 8 chantiers condensent les 16 propositions qui ont été choisies par les participants à la journée du 13 mai.

Anne-Sophie FONTAINE : On vous propose de reprendre les discussions là on les a laissés à la fin de la journée du 13 mai. Je vous propose qu'on regroupe simultanément les identifications des problématiques pratiques et les causes de ses problèmes en une seule et même catégorie, puisque cela a été fait spontanément lors de la séance d'un autre chantier réalisée ce matin.

Vous êtes libre de répondre aux questions que vous voulez. Elles se recoupent. On en a cité trois. On ne va pas faire un tour de table donc si quelqu'un souhaite répondre à une des questions, il prend la parole et on essaye limiter son droit de parole à une minute de telle sorte que les autres puissent s'exprimer.

2. PARTAGE D'EXPERIENCES ET DE RESSOURCES (14H25 – 15H50)

Pascal RIGOT : Un premier élément, c'est le temps. Un contrat de travail temps-plein c'est 38h/semaine. Il faut parvenir à tout caser et il est évident que la priorité de chacun d'entre nous c'est d'abord d'exécuter ce pourquoi il a été engagé. Un service AMO c'est avant tout un service d'écoute et d'accompagnement avec les jeunes et les familles. C'est la base du travail. Ce n'est qu'après qu'on réfléchit au travail intersectoriel. Je lance le débat ! C'est aussi l'identité. À partir du moment où on est dans un secteur, on a une identité. Et forcément on y tient à cette identité. La deuxième chose, c'est la culture. On a tous une culture d'entreprise. Une culture dans laquelle on évolue, dans son milieu de travail. Dans l'AJ on a quand même des particularités (notamment le secret professionnel, question liée au RGPD). Il en est de même dans l'Enseignement. La troisième difficulté c'est qu'avec tous les champs sociaux et les dispositifs que l'on connaît, ce n'est pas évident de s'y retrouver, de voir auprès de qui on s'adresse (notamment sur Bruxelles, puisque la densité des établissements scolaires et sociaux est importante).

Lillo CANTA : tu fais partie d'un dispositif hybride. Il est bien de le rappeler.

Pascal RIGOT : Facilitateur Enseignement/Aide à la jeunesse sur Bruxelles. C'est effectivement un système hybride, c'est un laboratoire. Notre boulot c'est de pouvoir soutenir, organiser, structurer toutes les concertations entre l'enseignant au sens large (le monde de l'Enseignement) et les travailleurs sociaux de l'Aide à la jeunesse. On est à la croisée des chemins, la croisée des cultures. Il y a d'autres choses qui existent au niveau intersectoriel.

Lillo CANTA : C'est du décloisonnement concret.

Pascal RIGOT : tout à fait, les facilitateurs sont observateurs de toutes les difficultés que ça soulève.

Ghislain PLUNUS, facilitateur Ens/AJ sur Liège. Je me souviens d'un propos de Bernard DE VOS qui disait : on ne peut pas décréter la concertation. Cependant c'est ce qui s'est passé dans le cas de ce décret (Décret « organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse »). On ne peut pourtant pas obliger les gens, compte tenu de tout ce qu'a cité Pascal RIGOT. Par contre, le fait qu'on ait structuré au niveau institutionnel et organisationnel des plateformes de concertations fait qu'un moment donné les gens ont comme missions de se voir régulièrement. Il précise que la structure telle qu'elle fonctionne actuellement fonctionne à hauteur de 4 réunions par zone (correspondant à peu près aux arrondissements) annuelle. Chacun apprend à se connaître et à mieux comprendre les statuts, obligations et réalités des autres secteurs. Ainsi, assez régulièrement des projets voient le jour. Un des freins évoqués est l'aspect chronophage, d'autant que chacun a des missions propres. Il évoque l'exemple de la mise sur pied de commissions mixtes locales avec Bernadette GROESMANS sur la zone de Liège qui demande un certain nombre de réunions regroupant un certain nombre d'acteurs. Cela demande ainsi des ressources La dimension du territoire est également importante. Il cite la

plateforme intersectorielle sur un arrondissement, les gens viennent par sentiment d'obligation et parce qu'ils sont représentants d'un dispositif.

Anne-Sophie FONTAINE : Ces propos font échos aux travaux puisque certains acteurs ne faisant pas partie d'un dispositif faisant l'objet d'un décret similaire évoquaient l'idée de rendre obligatoire l'intersectoriel dans certains cas. Ils étaient dans d'autres cadres dans lesquels une part des acteurs intersectoriels n'était pas représentée et souhaiterait un décret afin de porter des fruits des deux côtés. Le modèle des facilitateurs en est un bon exemple. Que ce soit spontané ou que ça vienne d'un décret, il serait intéressant d'identifier le type de difficultés pratiques rencontrées.

Lillo CANTA : On a parlé de problème de temps, de chronophagie. On peut également citer les plateformes ou les réunions intra/intersectorielles, lorsqu'elles ne rentrent pas dans les missions directes ou perçues comme étant des missions essentielles. C'est d'autant plus perçu comme chronophage. On peut relever dans l'intervention, non seulement le temps imparti mais aussi le temps accordé par les missions à mener à bien pour chaque service ou administration.

Ghislain PLUNUS confirme : Ce que les facilitateurs considèrent comme leurs priorités, en investissant les plateformes, n'est pas celui d'autres représentants qui ont leurs propres priorités.

Lillo CANTA : C'est important de le rappeler, un des éléments sur lesquels on peut travailler c'est notamment comment inscrire institutionnellement des actions sortant du cadre des missions habituelles. C'est souvent le premier obstacle.

Ghislain PLUNUS : C'est vrai que de décret en décret, certains profils se voient chargés au fur et à mesure de certaines missions. PMS ou facilitateur par exemple, un nombre de missions viennent s'ajouter encore aux missions initiales prioritaires (notamment le Conseil de prévention par exemple). Nous-mêmes sommes impactés aussi.

Muguette PONCELET Rebondissant sur ce qui a été dit : Au-delà du temps qu'on passe lors des 4 rencontres annuelles évoquées, des choses peuvent se construire. Quant à son arrondissement, qu'elle définit comme plus modeste, elle a l'opportunité d'apercevoir régulièrement les mêmes représentants. Au travers ce type de plateforme, des projets peuvent se créer. Elle cite ainsi l'exemple du confinement et des difficultés vécues par les familles, la plateforme dans laquelle elle s'investit s'est saisie du sujet pour organiser des solutions (sans moyens spécifiques, par des innovations). C'est chronophage mais les rencontres permettent par la suite de dépasser la question du temps. L'engagement et la facilité de collaborer.

Anne-Sophie FONTAINE : Cela veut dire que ça prend d'autant plus son sens quand le temps consacré produit des effets positifs.

Muguette PONCELET : Il devient rentable, c'est la question de la rentabilité du temps qu'on passe. Si on a l'impression de perdre son temps, on ne va pas les fois suivantes. On a chacun nos missions, tout un agenda chargé. Si on ne voit pas l'intérêt à terme ou à long terme dans ces collaborations, on y va plus.

Lillo CANTA : Tu es très assidue dans ces plateformes

Muguette PONCELET : mais oui fatalement.

Lillo CANTA : je veux dire, c'est une plateforme qui a joué son rôle préventif puisqu'elle a joué son rôle en amont de la crise.

Ghislain PLUNUS : Très concrètement, pour 90% des situations d'enfant en difficulté, la situation a été résolue.

Muguette PONCELET : Fatalement, parce qu'autour de la table on avait des acteurs scolaires mais aussi de l'Aide à la jeunesse. Certains étaient confrontés à des choses vraiment très compliquées et éventuellement à un état de danger pour un certain nombre d'enfants. Les acteurs de l'enseignement pouvaient nous entendre et organiser les choses. Les AMO ont pu aller dans les internats. C'était particulièrement intéressant.

Lillo CANTA : Rappelle-nous ta zone ?

Muguette PONCELET : Luxembourg, bien évidemment, on est un petit arrondissement extrêmement étendu. La question de la mobilité est essentielle.

Lillo CANTA : qu'est-ce qui a fait que tu es resté assidu à ce type de plateforme ? Tu avais compris qu'il y avait quelque chose d'important au niveau préventif ?

Muguette PONCELET : Évidemment, si on trouve l'intérêt et le sens à ce qui est discuté et comment nos partenariats vont nous permettre d'articuler convenablement nos missions, tout le monde y gagne. On gagne en temps et on rentabilise notre temps. C'est quand même ça notre réalité. Aller deux heures pour passer notre temps à réfléchir avec différents partenaires sur des sujets extrêmement pointus va nous permettre de gagner du temps à d'autres moments.

Anne-Sophie FONTAINE : ça fait écho à d'autres dynamiques intersectorielles ? Ici on a mis en évidence ce qui avait bien fonctionné. Mais il faut aussi se demander à quel moment on se trouve face à des difficultés qu'on doit surmonter dans des dynamiques intersectorielles ? Que ça soit dans des organes institués qui existent ou des initiatives plus spontanées à un niveau local.

Lillo CANTA relance la parole en sollicitant le CPAS.

Geneviève

Bernadette GROESMANS : Son service AMO est un service du CPAS d'Ans. Au CPAS, l'Aide à la jeunesse n'est pas une matière qu'on maîtrise ou dont on connaît les acteurs. Avoir une AMO dans un CPAS permet d'amener cette culture au niveau de la ville et progressivement travailler avec tous les acteurs concernés. Le CPAS travaille et œuvre contre la pauvreté et pourra activer et mettre en œuvre des facilités sur le territoire. Au niveau de l'Aide à la jeunesse, le CPAS permet notamment des subventions « bien-être », des psychologues de première ligne, etc. On peut guider le CPAS vers plus d'intersectorialité dans son fonctionnement. Les CPAS ont aussi une mission de coordination sociale sur leur territoire. Concernant la culture, il n'y a pas que les écoles, mais aussi les services qui forment les travailleurs.

Anne-Sophie FONTAINE : c'est un cas particulier, celui d'avoir dans un CPAS un service de l'Aide à la jeunesse. Ça pourrait être un autre service (santé mentale ou autre) mais qui a comme PO un service public, à savoir un CPAS. Cela permet une coordination qui n'existerait pas autrement.

Guislain Plunus ? Evoque des concertations mixtes locales (CML) qui préexistaient et qui n'ont pas été reprises dans le Décret intersectoriel de 2013. Ces CML assurent une plus grande proximité entre les acteurs et donc permettent une mise en projet plus facile et dans lesquelles ils traitent de problématiques comme le décrochage scolaire.

Florence TRIFAUX : Pour Charleroi, il existe tout un volet AJ en interne, un SAIE, la maison Lancelot pour enfants placés, un service jeunesse, une Ecole de Devoirs, un hôtel social, etc. Beaucoup de choses se passent. La volonté d'ouvrir à d'autres secteurs de la part des collègues est présente. Cependant le jargon et spécificités internes créés des incompréhensions de part et d'autre. Il ne s'agit pas de mauvaise volonté. On ne parle pas le même langage. De par sa fonction transversale, F.Trifaux tente de faire du lien entre tous, déjà en interne.

Anne-Sophie FONTAINE cite un autre lien avec les travaux préalables : chacun veut garder son public un peu captif... ça devient « notre public ». Ce qui est cloisonné au niveau des services peut devenir cloisonné avec les personnes avec qui on travaille. D'autres disaient qu'il peut y avoir un secteur ou un service avec des tentations d'hégémoniques, de suprématie ou de donneur de leçons. Un décalage se crée et rend l'intersectoriel marqué. Est-ce que ça fait écho dans les vécus ?

Séverine STAVELLOT précise qu'elle a une expérience également en AMO : Son service partageait un immeuble avec une Maison de jeunes dans le même bâtiment. Des projets en commun étaient réalisés. Parfois, si l'AMO était porteuse de projet, la MJ tirait la couverture sur elle. Cela alors que le principal doit rester les jeunes. C'est parfois difficile de travailler en partenariat. On travaille pour le bien-être des jeunes et le but est que le projet fonctionne, pas de savoir qui tire les reines. Ce n'est pas toujours simple.

Marylène RENSI : ça portait à confusion

Séverine STAVELLOT : Il y avait des avantages puisque les jeunes pouvaient simplement monter quelques marches pour la Maison de jeunesse, mais il y avait aussi des contraintes.

Anne-Sophie FONTAINE : Pour se décaler de savoir qui était à l'origine du projet, il faut parfois se rappeler de l'intérêt que ça a pour les jeunes. Ça a une incidence sur les objectifs. On peut le voir avec Marylène RENSI qui travaille dans une MADO. C'est encore une autre forme d'intersectorialité, ce n'est pas deux services voisins mais un plateau avec la MADO et des services invités.

Marylène RENSI : Elle se retrouve dans plusieurs points évoqués. Par exemple le commentaire sur la concurrence. Quand la MADO de Charleroi s'est mise en place, certains partenaires ont vu cela comme de la concurrence (notamment des AMO ou des PMS). Il a fallu expliquer ce que la MADO faisait. Il a aussi fallu rappeler que le jeune et sa famille sont au centre. Une vingtaine de partenaires conventionnés. Pour chaque problématique qu'un

jeune peut rencontrer, un partenaire existe. Ce n'est pas pour autant qu'aucun travail n'est effectué avec un autre service. L'inconnu fait aussi peur. Il faut apprendre à se connaître pour mieux collaborer. Il faut être complémentaire avec tous les services qui travaillent dans le parcours du jeune, mais c'est un travail de longue haleine. Il faut de l'ouverture, pour contourner la difficulté, la MADO a conventionné. Nous ne sommes rien sans nos partenaires (avec convention ou pas). Avec le FOREM, le CPAS, ce sont des organismes « mammouth » avec lesquels c'est compliqué de conventionner mais on conventionne avec leurs services. La MADO va travailler avec eux tant en individuel que dans les projets. On n'est rien sans nos partenaires.

Michael DUPANLOUP travaillant essentiellement avec des services mandatés : Les travailleurs sont dans un éternel recommencement. Ils doivent toujours reformer, reformuler, reprendre contact alors que les liens sont tissés face à un même CPAS. En fonction de la personne en face de soi le message n'est pas toujours reçu de la même façon. Il exemplifie avec le CPAS de Charleroi, l'institution est tellement grande que le message n'est pas toujours le même et le travail n'est pas toujours le même en fonction de l'interlocuteur. L'aide apportée n'est pas la même.

Florence TRIFAUX : Les travailleurs et les associations voient le CPAS comme un mammouth, il y a plein de services différents. Il y a bien des bonnes volontés et des travailleurs ouverts, mais les pratiques ne sont pas homogènes pour les milliers de travailleurs. On est 2.400 agents ! C'est difficile d'avoir des copies conformes, c'est des humains pas des robots. Je le répète au Conseil de prévention qu'il ne faut pas hésiter à accompagner les jeunes. Il faut aussi savoir démystifier la relation.

Pascal RIGOT : On touche aux actions possibles, ce qu'on dit pour le CPAS de Charleroi on peut également le dire pour l'Enseignement. C'est 100.000 personnes. L'Administration de l'Enseignement obligatoire c'est un paquebot. L'action possible et intéressante serait de contacter les gens. C'est le travail de terrain, le décroisement, stimuler le terrain, la base. C'est évidemment une des pistes puisque dans les 100.000 enseignants il y a plein de gens qui explorent les initiatives, qui veulent enseigner autrement. C'est cela qu'on doit viser si on veut des changements. C'est la même chose dans tous les secteurs, on dépend aussi de mammouths.

Marylène RENSI concernant le terme mammouth : je précise que ce n'est pas du tout péjoratif. On n'a par exemple pas conventionné avec le CPAS, on a conventionné avec les services jeunesse ou assuétude du CPAS. On travaille quand même ensemble autant pour les suivis individuels que dans des projets plus collectifs.

Lillo CANTA : il t'arrive d'y accompagner des jeunes dans ces services ?

Marylène RENSI : Oui. Pour rejoindre ce qu'a dit Michael DUPANLOUP, en fonction de la personne que le jeune a face à lui, on ne va pas lui dire la même chose ou on va lui fermer la porte. Quand un professionnel pousse la porte avec un jeune, ça aide.

Lillo CANTA : Tu décides d'y aller quand ?

Marylène RENSI : On propose automatiquement d'accompagner, on demande s'ils ont besoin d'un soutien.

Lillo CANTA : la décision leur revient donc.

Marylène RENSI : au fur et à mesure, on crée du lien, on connaît les personnes et c'est plus facile.

Michael DUPANLOUP : Il y a le temps, mais il y a aussi les moyens. Ils ont déjà toutes leurs missions à remplir. Il y a ce rôle de facilitateur. À partir du moment où ils vont hors du cadre institutionnel, quand on leur demande, c'est du temps de moyens supplémentaires avec tous ces processus qu'on leur demande d'apprendre pour les travailleurs. Un jeune de 18ans qui quitte le service, on l'accompagne vers le CPAS. Mais c'est la même chose pour les études, il y a tout un protocole à suivre, tous les documents et démarches et ça prend du temps. On est d'accord pour atteindre ces objectifs, mais c'est beaucoup de temps et de moyens qui sont demandés.

Sébastien MERCIER : C'est aussi le problème du turn-over, quand on prend contact avec une personne dans un service et qu'elle tombe malade, un autre travailleur doit reprendre le travail, reprendre le dossier... On perd du temps, la famille s'essouffle, le jeune s'essouffle. Il faut revenir à la base. Avec le turnover, on perd du temps.

Lillo CANTA : Au Collège de prévention on a décidé de travailler sur ces moments-là. C'est des moments de transitions, de passages, parfois à vide. Même si ils ne durent que deux ou trois semaines, c'est des moments de très grandes vulnérabilités pour les jeunes qui sont suivis. C'est des moments de grande vulnérabilité pour les jeunes précarisés, leurs familles ou leurs proches.

Anne-Sophie FONTAINE : Ce que Sébastien MERCIER apporte peut-être une limite à ce que Pascal RIGOT expliquait : cette volonté de contacter les personnes. Puisque le turn-over fait que les personnes ne sont plus là. C'est toujours à refaire.

Florence TRIFAUX : Il y a aussi du turn-over dans les antennes sociales, on n'a pas de réponse à ça. On n'a pas de réponse à ça, si ce n'est au niveau de l'enseignement, du travail et du défraiement des travailleurs de première ligne.

Muguette PONCELET : J'entendais que le travail de l'agent de liaison était sous-utilisé et en effet il y a là un outil possible.

Lillo CANTA : il est intéressant que tu rappelles ce qu'est un agent de liaison.

Muguette PONCELET : L'agent de liaison est désigné, a été désigné, à la suite du Décret 2018 puisque le Conseiller de l'AJ s'est vu retirer la section prévention de l'époque. Le législateur a décidé de mettre en place un agent de liaison qui a pour rôle de mettre en place la mission de faire le lien entre le SAJ et le SPJ. L'idéal pour moi serait qu'il ait un pied dans l'un et un pied dans l'autre, pas uniquement issu du SAJ, pour pouvoir faire le lien avec tous les autres secteurs avec lesquels on travaille. Par exemple, d'avoir fait le tour de tous les CPAS. Ça nécessite tout de même une démarche. Ça prend du temps de retourner vers les CPAS, mais ça permet de se mettre en lien avec des personnes de référence, notamment avec l'agent de liaison. C'est un gain de temps. Je reconnais que c'est actuellement sous-

utilisé. On peut pourtant faire des passerelles. Quand on est en SAJ ou SPJ, on peut avoir besoin d'un contact direct avec l'ONE quand l'enfant est en grande difficulté, on peut avoir besoin de passerelles directes. Si on continue à développer cet agent de liaison, ça permet de gagner du temps. Si c'était beaucoup plus fluide, on gagnera du temps. C'est clair, dans l'AJ il y a un grand turnover, le nouvel agent devrait simplement contacter l'agent de liaison. Les choses se mettent beaucoup plus facilement en place.

Lillo CANTA : prévenir c'est réaliser une économie de souffrance pour les travailleurs, mais aussi pour les jeunes vulnérables et leurs familles.

Sonia LA DELFA : Pour la division de Liège, le rôle de l'agent de liaison c'est ce qui est décrit. Régulièrement en contact avec l'agent de liaison, il fait le travail décrit. Cela permet une meilleure connaissance du SAJ et du SPJ et de tout le contexte. Ce rappel, cette information, c'est ce qu'il fait. Il est une interface entre SAJ, SPJ et l'extérieur. Il est devenu aussi un référent pour les collègues. Avec mon expertise en SAJ, je trouve que c'est quelque chose qui vaut la peine.

Lillo CANTA : avec les dispositifs hybrides qui fonctionnent, l'idée que la transversalité fonctionne apporte quelque chose de positif.

Sonia LA DELFA : les rencontres qui existent ce n'est pas que de l'intersectoriel (c'est aussi de l'intrasectoriel).

Lillo CANTA : au sein de l'Aide à la jeunesse aussi donc ?

Sonia LA DELFA : ça permet une meilleure connaissance. Malheureusement cette lassitude de réexpliquer, mais on ne peut pas faire fi de ça. Les équipes et les procédures sont toujours en changement. Il faut continuer à se maintenir informer. Effectivement ça demande du temps et de l'énergie.

Lillo CANTA il y donc des dispositifs hybrides qui fonctionnent

Anne-Sophie FONTAINE : cet agent de liaison permet de composer avec ce turn-over ou en tout cas de composer avec. Le fait que ce soit institué, organisé. Si on identifie plus des institutions que des personnes, la pérennité est plus assurée. Elle évoque l'exemple de réseau Santé Kirikou.

Lillo CANTA lançant la parole à Jérôme PETIT : Ils ont déjà fait leur « révolution culturelle » il y a plus longtemps

Jérôme PETIT : Au niveau des acteurs de la santé, l'idée de l'approche des jeunes adolescents et des familles se veut être une approche intersectorielle, bio-psycho-sociale, pour qu'il y ait une bonne santé du jeune. La capacité d'articuler les trois dimensions de la santé mentale. Que les travailleurs puissent travailler avec les acteurs du social et du corps médical. Il n'y a pas ce travail de concertation, cet intérêt à travailler de manière décloisonnée. C'est important dans le secteur de la santé. La réforme de 2016 avec la création de réseaux. Cette invitation pour que chacun puisse travailler ensemble autour de ces questions-là. Ce n'est pas toujours évident que tout le monde se sent concerné par ce genre d'appel, je pense qu'en parallèle c'est la même chose. Tout le monde ne se sent pas concerné par les Conseils de prévention, pour mettre en œuvre des politiques de santé

mentale sur le volet de risques sociaux. Quand on est en situation de pauvreté, on a plus de risque d'avoir des pathologies, quelles qu'elles soient. Quand on vit ces violences, on a plus de chance d'avoir des problèmes de santé mentale à l'adolescence. On parle beaucoup de politiques de prévention en santé qui relèvent des actions de prévention de l'AJ. Les vocabulaires et les sensibilités ne sont pas toujours les mêmes et les clivages sont toujours recréés en permanence (« c'est tes jeunes, c'est mes jeunes »). Lutter contre ça c'est compliqué. Il y a des choses qui se font, comme la nécessité d'être présent dans des groupes de travail. Travailler avec des personnes qui viennent de secteurs différents pour pouvoir réfléchir ensemble, c'est ce qui fait gagner du temps. La question de l'identité, si on veut être dans la rencontre intersectoriel il faut avoir une identité ouverte sur l'autre. Si on est trop rigide, la rencontre ne se fera probablement pas. Il faut être intéressé par ce que l'autre a à nous dire. Quelle est la place qu'on donne à l'identité sectorielle dans le sens d'un partenariat ?

Aurélie REYES : j'entends deux choses et je constate deux choses quand je suis arrivé dans le secteur il y a deux ans, après le nouveau décret. Elle précise qu'elle n'a pas le vécu du CAAJ. Ça a un intérêt. Il n'y a pas le bagage du « c'était comme ça avant ». Il y a une méconnaissance du passif. Les facilitateurs et les agents de liaison, c'est *traducteur de la complexité*. De l'extérieur, les travailleurs ne comprennent pas ce qu'on fait. Cette traduction de la complexité, que ce soit au niveau des Conseils de prévention, des agents de prévention, des agents de liaison, des facilitateurs, on a un boulot de traduire la complexité avec les gens de l'extérieur qui sont demandeur de ça.

Muguette PONCELET : et définir les missions.

Aurélie REYES : c'est ça

Muguette PONCELET : si on a une attente à l'égard d'un professionnel et que ce professionnel ne connaît pas ma fonction, on est dans quelque chose de compliqué. Ça crée des relations tendues entre les professionnels parce qu'il n'y a pas de réponse à ce qu'on attend. L'autre est alors irrité par ce qu'on lui demande. Cette mission de toujours bien définir les missions dans lesquelles est extrêmement importante. Ça a commencé avec le décret de '91, il faut réexpliquer encore les bases. Il y a cette idée que dans l'AJ, on peut parfois tout faire. On ne peut pas tout faire. On a notre cadre et c'est valable pour les autres secteurs et l'articulation avec les réseaux de santé mentale. Ce n'est pas facile, on a le comité de réseau, on ne comprend pas toujours. Quand on n'est pas dedans, on voit ça comme une machine compliquée et complexe. Par contre les équipes mobiles qui ont été constituées, pour l'AJ c'est un véritable plus. Ce matin on avait une intervention qui disait qu'on ne se sentait pas toujours à même de prendre en charge un jeune avec une problématique un peu particulière. On ne se sent pas toujours légitime dans le fait de l'aider. Or, il y a des possibilités de collaboration. Dès lors qu'on connaît fonction des autres on peut s'articuler. Au niveau de la prévention générale, il y a du pain sur la planche en termes de communication.

Bernadette GROESMANS : ça fait partie de la fonction d'une direction dans l'AJ. L'intersectoriel c'est la base. Comment travailler sur un territoire si tu n'as cette culture de l'intersectoriel et que tu veux mettre en place de la prévention sociale ? Ça n'a pas de sens.

Sébastien MERCIER : C'est très intéressant. J'ai le sentiment qu'il y a une confrontation entre deux genres. Il ne faut pas oublier des bénéficiaires et ce qui se passe quand on a créé du lien et une relation, primordial pour continuer à avancer, c'est de pouvoir réfléchir à cette confrontation. Les professionnels doivent s'entendre, créer un langage et se faciliter. Tout le travail de relation a été fait avec un bénéficiaire et on les lâche... Franchir une porte... Il est important de les accompagner dans une certaine durée, jusqu'à un certain moment, pour qu'ils puissent être à l'aise quand on passe vers une autre fonction, un autre champ.

Pascal RIGOT : Comme il l'a rappelé, c'est fondamental que le jeune et la famille soient au centre.

Anne-Sophie FONTAINE : Chacun a ses spécificités, mais il y a des moments où les missions de l'un peuvent venir superposer celle de l'autre. Soit en termes de temps, il n'y a pas un accompagnement qui s'arrête et l'autre qui commence, l'un continue un peu pendant que l'autre démarre. Il y a aussi des parties de missions qui sont parfois communes à différent type de service, à l'intersectoriel. Ça permet un certain continuum.

Michael DUPANLOUP : Pas toujours si je peux me permettre, comme service de l'AJ mandaté, le mandaté a une durée bien précise. Donné par la durée du mandat ou l'âge du jeune. Le mandat à 18 ans s'arrête même quand le travail n'aurait pas dû s'arrêter. C'est brutal. Toute cette prévention commence quand on oriente le jeune en mise en autonomie et qu'on le fait rencontrer différents acteurs du réseau. On a une date butoir alors que ça devrait demander plus de souplesse.

Sébastien MERCIER : par rapport au secteur, un jeune travailleur n'a pas le don de tisser sa toile de partenaire. Un réseau se créé. Je voulais réagir à l'histoire qui a eu lieu ce matin avec un travailleur. En tant que travailleur social, on est généraliste et on réoriente. En tant que travailleur social dans une AMO, on a tellement de lien avec plusieurs partenaires à tout niveau, on sait vers qui on réoriente le jeune et la famille. Si la personne est déboussolée par une situation, il fait appel à l'équipe. Il faut avoir une connaissance de son terrain et de ses partenaires. C'est ce qui permet d'avoir une vision globale.

Muguette PONCELET : Ce matin, c'était la question de la déjudiciarisation qui est très compliquée pour les SPJ.

Anne-Sophie FONTAINE : Quand un mandat se clôture ?

Muguette PONCELET : Quand, dans l'aide contrainte, on perçoit que le travail se finit, qu'il faudrait passer par une responsabilisation... Le retour vers une aide générale est extrêmement compliqué. Ils trainent leurs casseroles et il y a toute une appréhension du passage. Comment, en effet, on accompagne un jeune vers le retour à l'aide sociale générale ? Comment on l'accompagne au CPAS ? Comment à 18 ans ils ne se retrouvent pas seuls à zoner ?

Michael DUPANLOUP : J'entends le mot « sécurité ». Quand le jeune est en aide contrainte, il se sent en sécurité. Il est dans un cadre qui lui permet de bien fonctionner. Parfois le fait de retourner dans l'aide acceptée ça les insécurise. Ça fait partie des choses.

Muguette PONCELET : C'est déresponsabilisant de rester dans l'aide contrainte aussi, si on va par là. Il faut accepter que parfois ça fasse peur et qu'on n'accueille peut-être pas de manière assez bienveillante des personnes qui ont des problématiques bien spécifiques. Il y a d'autres acteurs qui peuvent aussi aider et être activés parallèlement, notamment la santé mentale. On parle du maillage social et l'organisation qu'on va mettre en place autour du jeune et de sa famille pour qu'il se sente en sécurité.

Lillo CANTA : Encadrer, accompagner ces moments de changement, de rupture.

Ghislain PLUNUS : je reviens à l'expression utilisée tout à l'heure : les traducteurs de la complexité. J'entends deux niveaux. Un accompagnement du jeune avec tout ce que Michael DUPANLOUP a souligné. Il faut alors traduire pour l'usager. Mais aussi avec le professionnel, il faut alors prendre un temps de formulation dédiée, de mise en forme d'outil. En ce moment, on est sollicité par l'Enseignement pour expliquer la galaxie de l'AJ. Il faut prendre du temps pour les professionnels et pour les usagers.

Marylène RENSI : Pour rebondir, au niveau de la MADO il y a aussi un SASE, aussi un SRG. Parfois on anticipe, le SRG pousse la porte de la MADO avec le jeune pour expliquer, qu'à ses 18ans ou avant, qu'il ne sera pas seul. Ça rassure les jeunes et ça personnalise les contacts suivants. Concernant la méconnaissance : deux plateformes ont été mises en place au niveau de Charleroi. Une plateforme Enseignement invitant les écoles secondaires tous réseaux confondus et les PMS, dans l'objectif de les outiller et de se connaître. Cela permet aussi de présenter un projet de l'un ou l'autre. Une trentaine de personnes investit le lieu. Il en est de même pour l'AJ, pour que les services mandatés et non mandatés apprennent à se connaître. Les participants évaluent et demandent des thématiques. Les deux plateformes cherchent à connaître le monde de l'autre. Un workshop est réfléchi avec les services pouvant se rendre dans les écoles (AMO, centre local de promotion de la santé, etc.). Les deux secteurs seront invités et cela ouvre à l'autre.

Anne-Sophie FONTAINE : Sur Namur, cela se faisait également. Avec toutes les écoles secondaires et les services qui gravitent autour des jeunes.

Jerôme PETIT : Effectivement ces réunions d'aspect croisé sont importantes pour garder à jour son réseau puisque c'est une condition nécessaire pour travailler ensemble sur une même situation. J'ai parfois très peur quand on est sans nouvelle de relais, quand on envoie le jeune vers un autre intervenant, quand on est dans une session de prise en charge. On a des jeunes qui sont amenés à rencontrer plusieurs acteurs en même temps et l'enjeu s'est de travailler de concertation. Comment travailler ensemble quand l'aide s'intensifie pour une situation plutôt que des relais. La manière dont on réfléchit l'intervention dans un même temps de services différents est un élément hyper important. Il ne faut pas toujours réfléchir en termes de relai.

Michael DUPANLOUP : Le fait de répéter à chaque fois son histoire.

Muguette PONCELET : et comment on identifie qui est le fil rouge du jeune. Ce n'est pas toujours celui qu'on croit. Comment on peut l'aider à passer d'un intervenant à un autre en gardant une place pour lui ? On ne peut pas faire du relai systématiquement parce que le jeune n'adhère pas forcément. On doit travailler l'affiliation du jeune et de sa famille et qui sera la personne la plus pertinente même s'il y a des moments où ça s'arrête (on prépare à cela et le jeune en a conscience aussi).

Jerôme PETIT : ça se suspend parfois juste dans le temps puisqu'il va être réactivé par après. On évoquait la déjudiciarisation, on a le même problème pour le soin. On ne sait pas détecter de manière précoce une difficulté. Il faut un retour de la société par une société inclusive et un retour vers les services généraux parce que sinon on fantasme sur le fait qu'ils ne reviendront jamais. Ils retournent après des difficultés provisoires vers des services généraux (AMO, CPAS, PMS, ...). Cette peur, il y a un stigmatisme d'avoir été dans certaines institutions, comme marquées au fer rouge. Collectivement ça ne peut pas marcher. Si on n'est pas dans des logiques d'accueil des jeunes avec des difficultés particulièrement pour les services de première ligne, après un passage par d'autres dispositifs, ça ne fonctionne pas. Le relai c'est aussi que les jeunes reviennent. Ce n'est pas toujours facile à vivre. C'est plus facile de renvoyer le problème. Dans un système en réseau on ne peut pas toujours renvoyer la patate chaude.

Ghislain PLUNUS, sur la question du fil rouge, il évoque la mission de la cellule de concertation locale de modélisation (Décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation, Article 4. - §4). Il promet d'envoyer au groupe les résultats de cette recherche-action.

3. EXTRAIRE LES ACTIONS POSSIBLES POUR AGIR SUR CES PROBLEMES ? (15H50 -16H10)

Anne-Sophie FONTAINE : Pour finaliser la discussion autour des questions qui nous préoccupent, en guise de première synthèse de ce qui a été dit, si on devait extraire les actions possibles... Certains veulent se prêter à l'exercice ?

Lillo CANTA encourage les participants n'ayant pas encore pris la parole à le faire.

Anne-Sophie FONTAINE : Un premier élément de ce qui vient d'être dit, c'est cette intersectorialité qui est nécessaire pour faire appel à l'expertise des uns et des autres, qui par moment se complète sur une même temporalité et qui à d'autres moments se succède. Même quand ils se succèdent, il convient de faire attention aux moments de rupture. Ne pas être systématiquement dans du passage de relai, mais travailler dans une forme de simultanéité quand ça peut s'y prêter.

Lillo CANTA : Il y a une responsabilisation très forte, on peut sortir de l'idée qu'on est l'alpha et l'omega, d'être obligé de répondre à tout. Il faut apprendre à travailler ensemble.

Aurélié REYES : Deux autres points ont été abordés il me semble aussi. L'intercompréhension ou la complexité des uns et des autres. Et aussi la question du stigmate après un passage par le circuit SPJ ou concernant la santé mentale. C'est important de garder un focus là-dessus.

Nathalie DUFRASNES : sur la question du temps et les cultures d'entreprise différentes sur toutes les institutions qui travaillent dans la Prévention, je pars du principe qu'une MADO travaille sur un temps court. Ce qui fonctionne bien avec les jeunes, c'est de partir de son cadre d'intervention. Pourquoi pas avec un autre intervenant ? Présenter son cadre de manière très cadrant ce qui permet d'immédiatement cibler les forces et faiblesses de part et d'autre. Ça permet de gagner du temps auprès des jeunes puisque les liens se dessinent très vite. Pourquoi ne pas fonctionner de la même manière avec un intervenant face à nous ? L'essai-erreur fonctionne super bien.

Anne-Sophie FONTAINE : ça permet de le faire régulièrement sans y mettre trop d'énergie.

Lillo CANTA : c'est plutôt dans l'aide personnelle alors ? Ou plus large ?

Nathalie DUFRASNES : ça dépend. Si je suis amenée à rencontrer un service ou simplement un intervenant. Pour reprendre l'exemple d'une intervenante en CPAS, sollicitée pour présenter la MADO à d'autres intervenantes du CPAS et permet de se rendre compte que les intervenants sont de plus en plus limités dans leurs actions auprès des jeunes ou des personnes qu'ils rencontrent. Une intervenante du CPAS lui disait alors qu'il était dommage de devoir être acculée pour devoir tisser du réseau pour mon bénéficiaire.

Lillo CANTA : C'est plutôt positif.

Bernadette GROESMANS : On en revient à la question de la culture de réseau.

Nathalie DUFRASNES : Ce qui est fou c'est que l'intervenante du CPAS de Mons travaille pour le même PO que la Mado.

Céline VAN AUBEL : Directrice d'un service AMO de Schaarbeek, les services se connaissent assez facilement. Cette difficulté de l'intersectorialité ne se fait pas ressentir dans le travail avec les jeunes. Il y a énormément de réunions collectives sur l'année au niveau communal.

Anne-Sophie FONTAINE : une certaine forme de proximité géographique ou relationnelle...

Céline VAN AUBEL : tout est très proche, c'est les petites communes bruxelloises. On se connaît aussi visuellement, ça facilite beaucoup.

Perreaux GENEVIEVE : Je vais dans le même sens, le principe est le même. Investir le travail de réseau ce n'est pas juste connaître les missions des autres, mais investir dans les relations et se faire confiance sur le travail mutuel. À Tubize, il y a un travail de concertation et ça marche. Je n'appelle pas la personne untelle, mais le service untel pour accompagner le jeune. Je fais confiance en la capacité professionnelle de la personne. Ça se fait agréablement pour la famille parce que les professionnelles se font confiance. La méfiance n'est pas au niveau des missions mais des gens.

Anne-Sophie FONTAINE : ça veut dire parfois investir plus de proximité ou au niveau plus local.

Lillo CANTA : Faire confiance, j'aime bien. C'est un élément important et quand il faut passer la main, il y a la question de la confiance.

Florence TRIFAU : on a mis en interne en place une plateforme Synergie enfance-parentalité avec tous les services du CPAS de Charleroi qui travaillent sur ça, pour aussi apprendre à nous connaître. On a aussi une plateforme intitulée « les enfants d'abord » ouverte aux partenaires extérieures, dont les écoles, pour travailler les problématiques liées à la parentalité notamment les très jeunes enfants. On en parle moins, mais les 0-3ans, on accorde une importance particulière à la prévention à cette étape.

Angélique SALLENDRÉ : l'accompagnement est la base. En 20 ans, elle constate que les missions ont augmenté et les situations se complexifient et le travail est plus solide à devoir être effectué, notamment en AMO. Avec une petite équipe, on demande plus de moyens humains. Mis bout à bout, beaucoup d'investissement dans de petites missions ou des plus grosses

Anne-Sophie FONTAINE : Il y a des moments où si les dynamiques intersectorielles fonctionnent, c'est aussi parce que des moyens humains sont dédiés : facilitateur, Conseil de prévention, Kirikou avec des subventionnements spécifiques qui permettent de faire fonctionner cette intersectorialité. On ne peut pas toujours demander plus avec des moyens équivalents. Si on veut faire exister des politiques intersectorielles, c'est parfois bien de consacrer des moyens supplémentaires.

Bernadette GROESMANS va dans le même sens.

Lillo CANTA : quelqu'un veut relever une chose en deux trois mots avant de passer au point suivant ?

Sirjacq CYRIEL sortant de l'école récemment : Elle souligne le cloisonnement des matières alors qu'arriver sur le terrain demande de définir le réseau qui nous entoure. C'est des options, chacun ne peut pas toutes les avoir.

Anne-Sophie FONTAINE : Dans les travaux préalables s'est posée cette question de savoir si cette logique intersectorielle est présente dans la formation initiale.

Nathalie DUFRASNES : La cité de l'Enfance a pour l'occasion de ses 50ans invité d'anciens jeunes ou intervenants sociaux. La parole leur a été donnée et ils indiquaient le manque d'ouverture de l'extérieur dans certaines situations. Ils ont également souligné qu'il manquait d'une MADO à l'époque.

Michael DUPANLOUP : la transition par les paires, par des jeunes, passe très bien alors que pendant des mois ça ne fonctionnait pas.

4. DETERMINATION DES PERSONNES A INVITER – ANNE-SOPHIE FONTAINE (16H20-16H30)

Lillo CANTA : Nous avons l'occasion d'inviter des experts pour mieux avancer sur la question. On peut citer les personnes qui se retrouvent dans les contributions :

- Valérie DEVIS, Administratrice générale de l'AGAJ.
- Christine MAHY, Secrétaire Générale chez Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP)
- Madame RAMELOT, inspectrice générale dans le cadre de la Région wallonne. Qui a parlé d'un exemple de pratique notamment de décloisonnement à travers un dossier unique. Il est intéressant de savoir comment ça peut se traduire au niveau institutionnel.
- Manuel BAUDART, Directrice d'une école qualifiante (CEFA et DASPA), qui a réalisé des constats sur le fait que les plateformes AJ/Enseignement sont trop peu investies par les agents de l'Enseignement. Elle prône une participation obligatoire.

Anne-Sophie FONTAINE : on ne pourra pas inviter 10 personnes ressources. Aujourd'hui on balise la problématique et on pourra aller encore un peu plus loin avec un éclairage supplémentaire. L'étape suivante sera la formulation de recommandations.

Ghislain PLUNUS : Alison ORBEA travaillant dans le Conseil supérieur des PMS. Très actives dans les concertations intersectorielles de Verviers. Également dans le Conseil Intrasectoriel. Une expérience et une pertinence dans ses analyses sont soulignées.

Un agent de liaison est également proposé : Catherine S. ou Raphael V. de Liège par exemple. Il faudrait passer par l'ensemble des conseillers.

Aurélié REYES rappelle qu'un envoi général sera fait de toute façon.

Pascal RIGOT : propose un agent communal des services communaux bruxellois. Ça peut être intéressant d'avoir ce regard. Ce sont les anciennes cellules de veille et réformés par la région bruxelloise.

Florence TRIFAU : On peut également aller vers quelque chose de plus politique en invitant par exemple du service public fédéral – intégration sociale. Le responsable c'est Alexandre LESIW. Il y a aussi une volonté de décloisonner. Il y a aussi au départ du SPP intégration sociale, les experts du vécu. Il y en a dans toutes les administrations. C'est des personnes qui ont elles-mêmes vécu des choses compliquées et interviennent pour faciliter le contact entre les usagers et les administrations. Le SPP intégration sociale a les experts du vécu dans ses compétences.

Lillo CANTA fait un parallèle avec le RWLP.

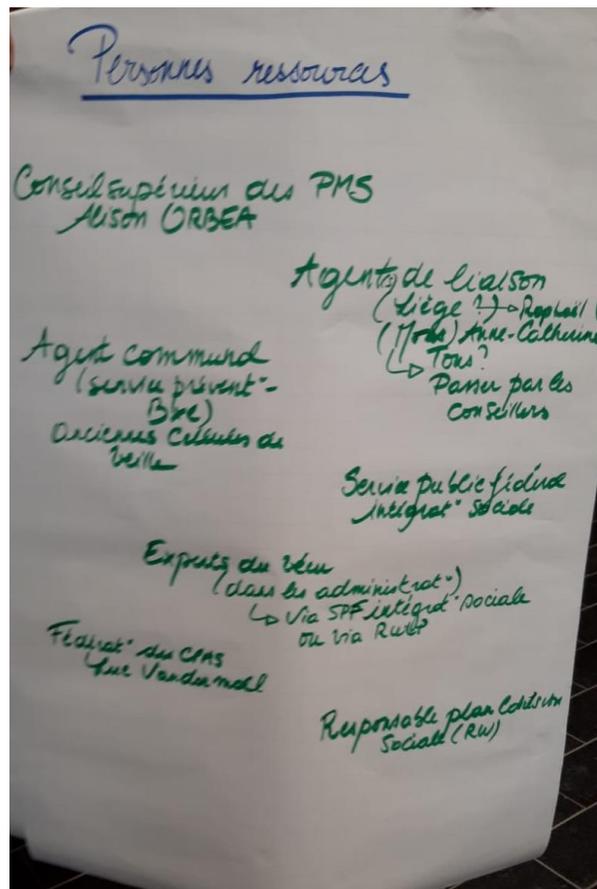
Florence TRIFAU : Christine MAHY est déjà venue au CPAS de Charleroi avec des experts du vécu. C'est service public fédéral de programmation intégration sociale. Les

experts sont dans les administrations qui les accueillent. Un est venu au CPAS et qui a aidé à élaborer des constats.

Sonia LA DELFA : Je pensais aussi au président des CPAS wallon Luc VANDORMAEL, président du CPAS de Waremme et il est également dans l'AIGS.

Aurélie REYES : les responsables des plans de cohésion sociale c'est intéressant de par le fait que c'est des partenaires de terrain avec le même public que l'AJ.

Lillo CANTA : On connaît très bien la responsable à la RW des PCS puisqu'elle est membre du Collège de prévention



5. CALENDRIER DE REUNIONS DU CHANTIERS 5

Anne-Sophie FONTAINE : On va arrêter les dates mais pas les lieux. N'hésitez pas à relayer ce que vous souhaitez transmettre si vous ne pouvez pas vous y rendre.

Séance 2 mardi 18 octobre à 13H30 – 16H, La Marlagne
Chemin des Marronniers à 5100 Namur-Wépîon

Séance 3 vendredi 18 novembre à 13H30, Mado de Charleroi
1, Boulevard Zoé Drion 6000 Charleroi

Séance 4 et séance 5 - mardi 13 décembre à 9H30 – 16h00, Mado de Charleroi

1, Boulevard Zoé Drion 6000 Charleroi

L'adresse mail de référence concernant les documents utiles, ainsi que les membres excusés, sera celle du service prévention de Bruxelles : prevention-bruxelles@cfwb.be

La réunion est levée à 16h30

Procès-verbal de réunion rédigé par Calogero (Lillo) CANTA (Service général de l'AJ)